COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 30 septembre 2022

COVID-19 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

La circulation du virus augmente, vaccinons-nous !

L’épidémie de COVID-19 a continué de progresser ces 7 derniers jours en Bourgogne-Franche-Comté où prévenir, se vacciner, se tester, se protéger, restent les règles d’or pour faire barrage au virus.

L’augmentation de la circulation du virus s’observe de nouveau à l’échelle de tous les départements de Bourgogne-Franche-Comté, où le taux d’incidence en population générale approche les 500 cas pour 100 000 habitants avec un taux de positivité des tests supérieur à 27%.

Les hospitalisations repartent par ailleurs légèrement à la hausse, tendance qui n’avait pas été observée depuis l’été.



Dans ce contexte, l’ARS incite chacun à la grande prudence et à l’usage scrupuleux des mesures barrières connues de tous.

L’Agence souligne par ailleurs les enjeux de la campagne de vaccination automnale lancée à destination des personnes à risque de forme grave avec les nouveaux vaccins bivalents.

La population éligible au rappel comprend :

-les résidents d’EHPAD et USLD (unités de soins de longue durée), quel que soit leur âge,

-les personnes de 60 ans et plus,

-les personnes immunodéprimées, quel soit leur âge,

-les personnes souffrant d’une ou plusieurs comorbidités,

-les femmes enceintes (dès le premier trimestre de grossesse),

-les personnes vivant dans l’entourage ou en contact avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, dont les professionnels des secteurs de la santé et du médico-social.

Les délais à respecter entre deux rappels restent de 3 mois pour les 80 ans et plus, les résidents d’EHPAD et USLD et les personnes immunodéprimées ; de 6 mois pour les autres personnes éligibles.

Le rappel doit être réalisé de préférence avec un vaccin bivalent, quel que soit le ou les vaccins utilisés précédemment, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé. Une question à aborder avec son professionnel de santé de proximité, mobilisé dans cette campagne.

Depuis le début de l’épidémie en Bourgogne-Franche-Comté, 6 768 personnes sont décédées en établissements de santé des suites d’une forme sévère de la maladie ; 2 513 en établissements médico-sociaux.